



La Chaux *info*

Editeur responsable : La Municipalité

N° 61 – décembre 2020

Billet de la Municipalité	<p>Au terme de cette année particulière, la Municipalité souhaite adresser à ses citoyennes et citoyens ses plus vifs remerciements pour leur implication durant cette pandémie.</p> <p>Par le respect des mesures sanitaires, par la solidarité dont les habitants de notre commune ont fait preuve et par sa patience tout au long de cette période qui a vu nos libertés individuelles restreintes, notre population a contribué à ce que cette année se déroule le moins mal possible.</p> <p>La Municipalité aimerait surtout vous souhaiter le meilleur pour 2021 qui, espérons-le, sera synonyme d'un retour à une vie normale, avec la tenue de nombreuses manifestations comme La Chaux sait en organiser ! Il est à espérer que bientôt, les gestes barrières et la distanciation sociale ne seront plus qu'un mauvais souvenir.</p> <p>Pour notre village, comme pour l'ensemble des communes vaudoises, 2021 rimera avec le renouvellement de ses autorités, dont les élections auront lieu le 7 mars. Nous profitons de cette occasion pour encourager nos habitants à s'investir dans la gestion des affaires communales, en participant aux séances du Conseil général ou en briguant un mandat à la Municipalité.</p>
Horaires de fin d'année	<p>Le secrétariat communal sera fermé du 24 décembre 2020 au 12 janvier 2021.</p> <p>La déchetterie sera fermée le 26 décembre 2020 et le 2 janvier 2021. La benne des déchets encombrants sera exceptionnellement ouverte le 9 janvier.</p>
Nouvel horaire de l'administration communale	<p>Nouvel horaire du bureau communal pour 2021 :</p> <p>Les mercredis de 17h30 à 19h00</p> <p>Les jeudis de 10h00 à 12h00</p>
Distribution de sapins de Noël	<p>Comme de coutume, la commune offre à chaque ménage un sapin de Noël, sur inscription au bureau communal jusqu'au jeudi 3 décembre 2020, par mail à greffe@lachaux.ch ou par téléphone au 021 861 11 01 ou directement à l'épicerie sur une feuille destinée à cet effet.</p> <p>Distribution : samedi 12 décembre 2020 de 9h30 à 11h30 aux Pâquis.</p>
Portes ouvertes à la Laiterie	<p>Vous êtes invités à une journée « portes ouvertes » à la Laiterie. Les visites, en petits groupes, et conformément aux mesures sanitaires, auront lieu le samedi 12 décembre 2020 de 9h30 à 11h30.</p>
Appartements de la Laiterie	<p>Les appartements seront disponibles dès le printemps 2021. Ils sont, dès maintenant, proposés à la vente ou à la location. Prix de vente : CHF 570'000.00 + CHF 10'000.00 la place de parc. Prix de location : CHF 1'720.00/mois, sans les charges, place de parc en sus CHF 50.00.</p> <p>Renseignements : Kempter Immobilier 078 861 13 07.</p>
Repas de Noël des Aînés	<p>Au vu des circonstances actuelles, la Municipalité a décidé d'annuler le repas de Noël des Aînés, prévu le mardi 8 décembre 2020. En remplacement, les Municipaux livreront ce jour-là, pour midi, un papet vaudois aux personnes intéressées.</p> <p>Inscriptions jusqu'au jeudi 3 décembre 2020 (greffe@lachaux.ch ou 021 861 11 01).</p>



<p>Eglise</p>	<p>A mi-novembre, la Municipalité a constaté que des déprédations avaient été faites à l'église. Des cailloux ont été jetés contre les vitraux ; certains sont fendus, d'autres sont complètement cassés. Il est regrettable de constater que certains n'ont pas de meilleures occupations que de porter atteinte aux bâtiments communaux. Lors de cette dernière déprédation, certains jeunes ont été reconnus et un courrier a été envoyé aux parents.</p> <p>Si ce genre de désagrément devait se reproduire, la Municipalité informe qu'une plainte sera déposée.</p>
<p>Conseil général</p>	<p>La prochaine séance du Conseil général aura lieu le jeudi 3 décembre 2020 à 20h00. Le port du masque est obligatoire tout au long de la séance.</p>
<p>Assemblée de Commune ouverte à toutes et tous</p>	<p>Au vu des prochaines élections communale 2021, une assemblée de Commune est fixée au jeudi 10 décembre 2020 à 20h00 à la salle villageoise. Lors de cette séance, les candidats à la Municipalité auront l'opportunité de se présenter à la population.</p> <p>Le port du masque est obligatoire tout au long de cette séance.</p> <p>Le délai de dépôt des listes officielles est fixé au lundi 18 janvier à midi, au bureau du greffe.</p>



La Municipalité vous souhaite à toutes et tous de joyeuses fêtes de Noël et forme ses meilleurs vœux de santé, bonheur et succès pour la nouvelle année !

Prenez soin de vous et des autres !